

BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS 2023

Un accompagnement du tribunal toujours de qualité :

- **délai moyen de 12 mois entre l'assignation et la décision rendue,**
- **2% d'infirmités en appel,**
- **recours accru (5%) aux procédures amiables de traitement des litiges avec un taux de réussite de 36%,**
- **augmentation de 32% du recours au traitement préventif des difficultés des entreprises dans un climat économique qui se tend :**
- **10% d'augmentation des affaires ouvertes en contentieux,**
- **hausse de 40% des redressements et liquidations judiciaires,**
- **légère baisse (-1,6%) des immatriculations au registre du commerce.**

Contentieux au fond

Affaires nouvelles

8460 nouvelles affaires ont été introduites devant la juridiction en 2023 contre 7705 en 2022, soit une augmentation de 10 %.

Au quatrième trimestre 2023, le nombre de ces affaires était stable par rapport à la même période en 2022.

Affaires clôturées

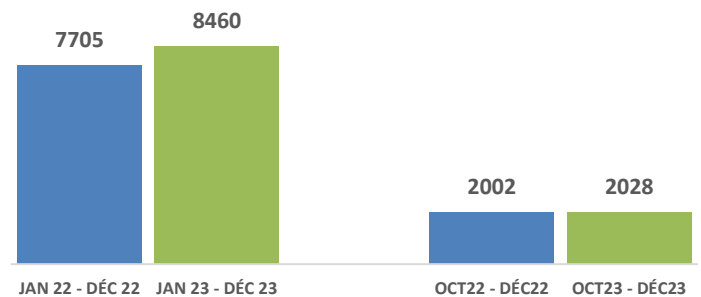
8576 affaires ont été clôturées en 2023 contre 9031 en 2022, soit une baisse de 5 %. Les jugements sur le fond représentaient 61 % de ces affaires, les radiations et désistements 24 % et les autres types de clôtures, 13 %.

Le nombre de clôtures au dernier trimestre 2023 était stable par rapport au dernier trimestre de l'année 2022.

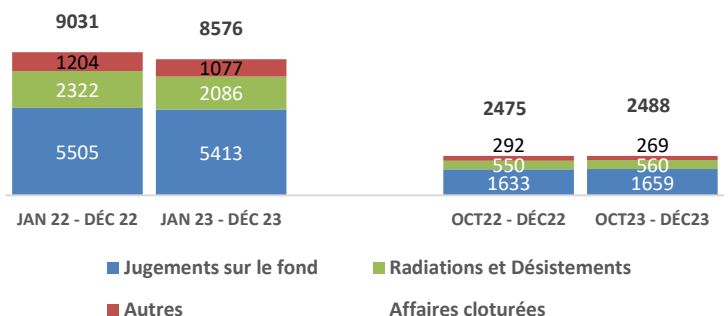
Taux d'appel, taux d'infirmité

Le taux d'appel sur les jugements au fond était de 7,9 % en 2023 et le taux de recours 2,3 % contre respectivement 9,9 % et 2,1 % en 2022.

Affaires nouvelles de contentieux



Affaires clôturées



Résolutions amiables des litiges

Conciliations et médiations ouvertes

En 2023, 463 procédures ont été ouvertes contre 444 en 2022 soit une hausse de 4 %.

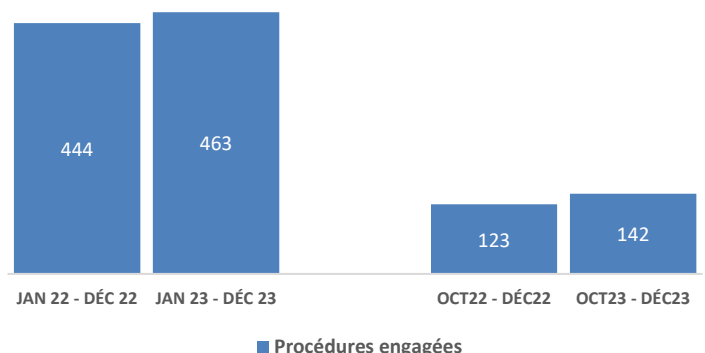
Au dernier trimestre 2023, 142 procédures ont été ouvertes contre 123 sur la même période en 2022, soit une augmentation de 15 %.

Conciliations et médiations réussies

En 2023, le taux de réussite des procédures amiables était de 36 %, chiffre stable par rapport à 2022.

Ce même taux marque une légère baisse entre le dernier trimestre de l'année 2023 avec 31% et celui de 2022 avec 36 %

Conciliations et médiations



Ordonnances de Référés et sur Requêtes

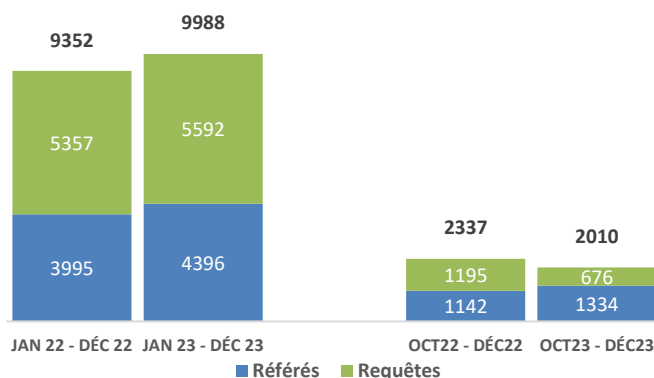
Ordonnances rendues

4396 ordonnances de référé ont été rendues durant l'année 2023, en hausse de 10 % par rapport à l'année 2022. L'ensemble de ces ordonnances a porté sur un total de 103 millions € contre 78 millions € en 2022. Le montant moyen par affaire est de 23 430 €

Délai de traitement

En 2023, 83 % des ordonnances de référé ont été disponibles dans les 10 jours ouvrés après les débats et 90% des ordonnances sur requête étaient disponibles 2 jours après enregistrement.

Ordonnances de référés et sur requêtes



Injonctions de payer

Ordonnances rendues

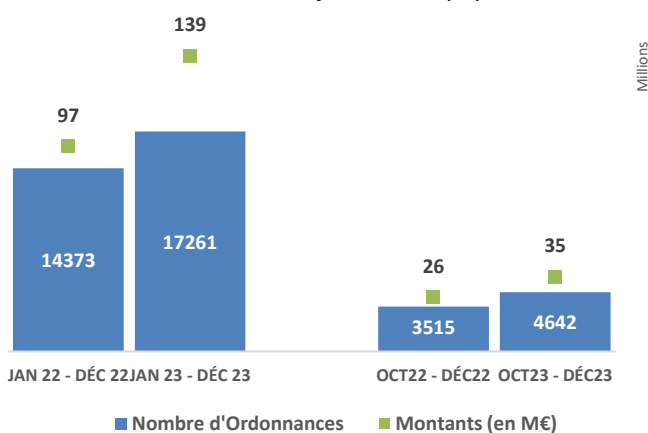
17 261 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées par le tribunal en 2023 contre 14 373 en 2022 soit une augmentation de 20 %.

En 2023, les décisions ont porté sur un montant de 139 millions € soit une moyenne de 8 076 € par ordonnance contre respectivement 96,7 millions € et 6728 en € en 2022.

Taux d'opposition et délais de traitement

En 2023, le taux d'opposition s'élevait à 3.2 %. Le taux d'ordonnances communiquées dans les 10 jours ouvrés après leur dépôt était de 78 %

Ordonnances d'injonction de payer



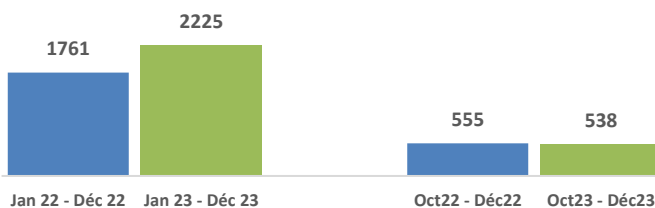
Prévention des difficultés des entreprises

Détection des difficultés

2225 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts en 2023, chiffre en hausse de 26 % par rapport à l'année 2022.

Sur le dernier trimestre 2023, 538 affaires ont été ouvertes, contre 555 sur la même période en 2022, soit une diminution de 3%.

Nouveaux dossiers de prévention ouverts



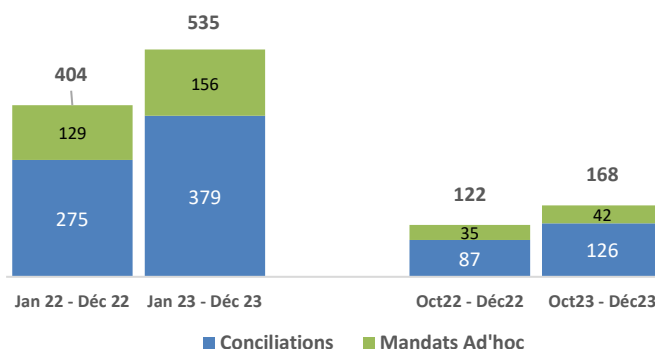
Traitement préventif

535 procédures de mandats ad hoc et conciliations ont été ouvertes en 2023, soit une augmentation de 32 % par rapport à l'année 2022.

Les conciliations représentaient 75 % de ces procédures.

Au cours du dernier trimestre 2023, 168 procédures ont été ouvertes, chiffre en hausse de 38 % par rapport au dernier trimestre en 2022.

Procédures amiables

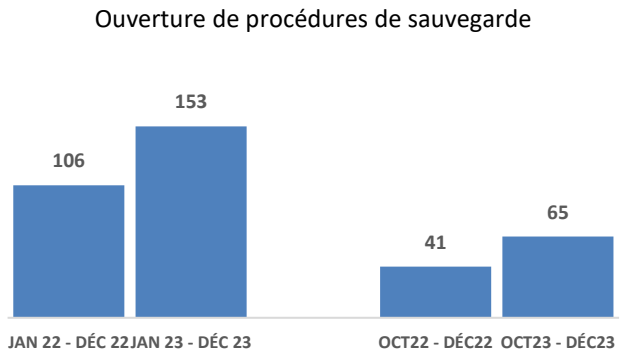


Sauvegardes

Ouvertures

153 procédures de sauvegarde ont été ouvertes en 2023, soit 44 % de plus qu'en 2022.

Au cours du dernier trimestre 2023, 65 procédures ont été ouvertes, contre 41 sur la même période de 2022 soit une hausse de 58 %.



Délais de traitement

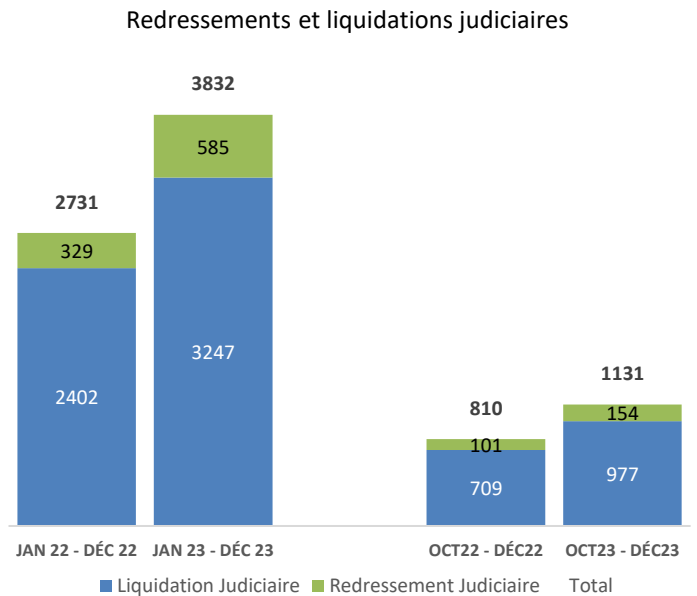
Le taux d'affaires appelées en chambre du conseil dans un délai de 10 jours ouvrés après le dépôt de la demande était de 70 % en 2023.

Redressements et liquidations judiciaires

Ouvertures

Le nombre d'ouvertures de redressements et de liquidations judiciaires en 2023 est en hausse de 40 % par rapport à 2022 avec 3 832 procédures.

Au 4ème trimestre 2023 l'augmentation était de 40 % par rapport au dernier trimestre 2022.



Emplois et passifs

En 2023, le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures était de 16 866 pour un passif global de 555 M€.

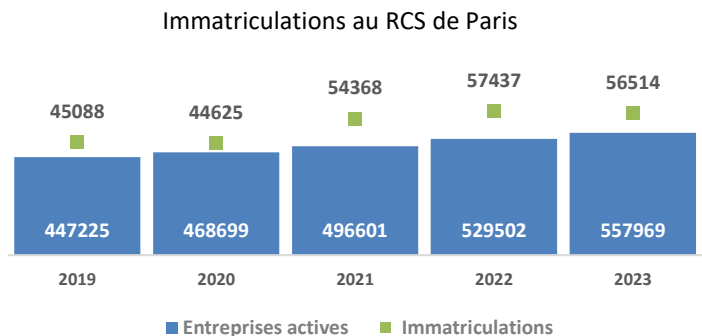
Délais de traitement

Le taux d'affaires examinées en chambre du conseil dans un délai de 10 jours ouvrés après le dépôt de la demande était de 66 % pour les redressements et de 88 % pour les liquidations judiciaires en 2023.

Registre du Commerce et des Sociétés

Entreprises actives

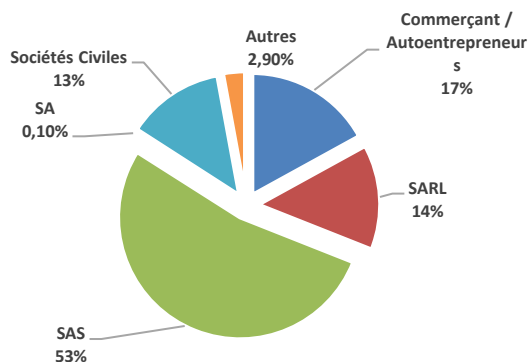
Au 31 décembre 2023, le nombre d'entreprises actives (557 969) était en hausse de 5,4 % par rapport à l'année 2022 avec 28 467 entreprises supplémentaires.



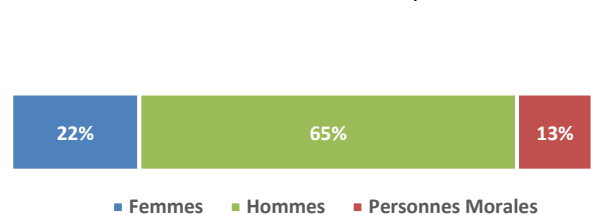
Immatriculations d'entreprises

En 2023, le RCS de Paris a enregistré l'immatriculation de 56 514 nouvelles entreprises, soit une baisse de 1,6 % par rapport à l'année 2022

Statut juridique des entreprises immatriculées

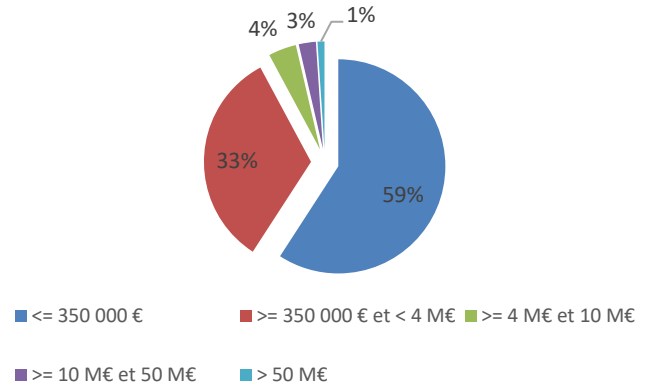
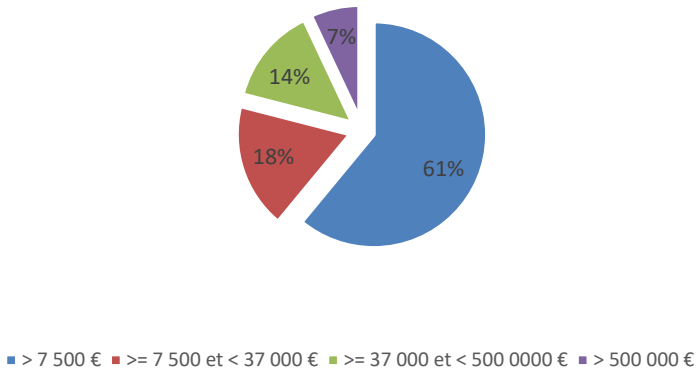


Profil des créateurs d'entreprises



Répartition des entreprises actives par capital en 2023

Répartition des entreprises actives par chiffre d'affaires*



*Calcul établi sur la base des comptes clôturés en 2022

Le tribunal de commerce de Paris est une juridiction qui offre une palette complète de services juridiques aux entreprises et aux justiciables, quelle que soit leur qualité. Les 180 juges consulaires, anciens chefs d'entreprises, cadres dirigeants ou juristes pour la plupart, sont tous issus du monde économique.

Le tribunal de commerce assure trois missions principales :

1. la résolution amiable ou judiciaire des litiges faisant intervenir des commerçants et les litiges relatifs aux actes de commerce ;
2. le traitement des difficultés des entreprises : détection préventive de celles-ci, procédures de négociation confidentielles et de nature publique, pouvant aboutir à l'adoption d'un plan de continuation ou de cession, voire à la liquidation de l'entreprise ;
3. le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier du tribunal de commerce est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés.

Il propose sur son site www.greffe-tc-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Accueil du greffe du lundi au vendredi 9h - 17h sur rendez-vous :



Via le site www.greffe-tc-paris.fr



01 86 86 75 75 (9h - 17h)



Directement à l'accueil du greffe via la borne prévue à cet effet



Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, **le tribunal digital** est un portail d'accès en ligne aux 141 tribunaux de commerce français via une adresse unique : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, tout justiciable a la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique lui permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale.

Le tribunal digital offre également la possibilité au justiciable de suivre ses affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.

